

Malgré de nombreuses tentatives d'éradiquer le phénomène

L'affichage anarchique sévit dans les grandes villes

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4111 - Jeudi 2 mars 2017 - Prix : 10 DA

Autoroute de Béjaïa

Mise en service
de 42 km aujourd'hui
et 10 km en août

Page 24

Droit d'accès à l'information

Une loi spécifique en préparation

Page 3

La faiblesse
des grands
partis

Par Mohamed Habili

Pour preuve que la confection des listes électorales n'est pas une mince affaire, comme il pourrait sembler a priori, c'est le complet repli sur soi des partis que l'on constate pour le moment, l'opération nécessitant en effet qu'ils s'y consacrent entièrement. Du moins pour ceux qui n'ont pas plus absorbant encore à faire : collecter le nombre de parrainages exigé par la loi électorale pour s'assurer une place dans la compétition du 4 mai prochain. En l'occurrence, la difficulté ne réside pas tant dans le choix des candidats pour chacune des circonscriptions en jeu que dans les conséquences susceptibles d'en découler une fois la liste dressée et portée à la connaissance des intéressés. On raconte que le secrétaire général du FLN rencontrant les sénateurs de sa formation ne s'est pas résolu à leur dévoiler les listes électorales comme il semble qu'il en avait l'intention, préférant leur demander de lui décrire l'état du parti dans leurs wilayas respectives. Les sénateurs voyaient les listes sur son bureau, ou plutôt sous son coude, mais davantage encore son hésitation à leur en faire part. Il n'est pas interdit de penser que si le FLN n'offre toujours pas le spectacle de désordre habituel chez lui en pareilles circonstances, c'est parce que sa nouvelle direction se garde bien de dévoiler les listes à plusieurs semaines du jour de la consultation.

Suite en page 3

Dimanche, fin du dépôt des candidatures

Dernières retouches sur les listes des partis



Plusieurs partis sont entrés en course contre le temps, car il ne reste que trois jours pour remettre les listes finales des candidatures en vue de la prochaine bataille des législatives. La question des têtes de listes tourmente quelques formations politiques. Lire page 3

Selon Abdelkader Messahel

La déstabilisation des pays voisins menace l'Algérie

Page 2

Cinéma

Le documentaire «Mandela's Gun» projeté à Alger

Page 13

Malgré de nombreuses tentatives d'éradiquer le phénomène

L'affichage anarchique sévit dans les grandes villes

■ *Annonces en tous genres affichées n'importe comment sur les murs, prospectus publicitaires épinglés çà et là sur les aribus, l'affichage anarchique envahit de plus en plus nos villes.*

Par Yacine Djadel

Dans la plupart des grands centres urbains du pays la laideur du paysage est ce que l'on remarque en premier en raison de ces affiches publicitaires placardées à l'aveuglette. Avis de recrutement par de pseudo sociétés n'ayant même pas de label officiel, propositions de cours de soutien, annonces de ventes immobilières ou autres offres de services divers, il n'y a pas une artère ou un coin de rue par lequel on passe sans qu'on ne trouve ce type d'affiches désordonnées. Un véritable phénomène qui nuit terriblement à l'esthétique des villes et les rend moches de fait. C'est même considéré comme une pollution visuelle, pour peu qu'on ait déjà de beaux aménagements urbains. Pourtant, pour lutter contre ce genre de pratique illégale et incivique à la fois, les autorités municipales ont tenté à plusieurs reprises d'en venir à bout. Des opérations d'éradication du phénomène ont été menées. A Alger, par exemple, les APC ont même mis en place une réglementation qui dit clairement que l'affichage publicitaire est interdit et doit passer par des autorisations bien cadrées, suivant un cahier des charges. La wilaya d'Alger avait donc mis au point, en 2005, un texte de loi de nature à réorganiser et à réglementer les espaces muraux ou autres destinés à servir de support de promotion à tout opérateur économique. Ce dernier prévoit principalement la mise en adjudication des espaces. Il explique les tâches des sociétés d'affichage, à savoir l'installation et l'entretien des équipements urbains. Du coup, ces nouvelles mesures permettront aux communes de renflouer leurs caisses et de se décharger de l'entretien et du nettoyage du mobilier urbain. Une mesure juridique qui était censée estomper ces désagréments. Néanmoins, il se trouve que l'affichage anarchique sévit. C'est dire qu'entre la théorie et la pratique, le fossé se creuse toujours chez l'Algérien. Pis, il continue de prendre de l'ampleur dans certaine wilayas. A Bejaïa, région touristique, la propagation de ces affiches partout comme sur un grand tableau à ciel ouvert n'a pas épargné la ville. Même chose pour ce qui est de la wilaya de Constantine, où une opération d'éradication de panneaux publicitaires anarchiques est prévue à Ali-Mendjeli. Cela nous en dit long sur l'ampleur du fléau. L'opération, la deuxième du genre, ciblera plusieurs unités de voisinage de l'immense agglomération, a précisé Farid

Hayoul, directeur général de l'établissement d'aménagement des villes d'Ali-Mendjeli et d'Ain Nahas. Le même responsable a précisé qu'une vingtaine de panneaux publicitaires, dont l'emplacement enlaidit le boulevard de l'ALN qui constitue la voie principale de la ville Ali-Mendjeli, sera éradiqué. Cette action vise à réhabiliter le paysage de cette ville et à améliorer le cadre de vie de la population, a souligné ce dernier, notant que ses services ont procédé à une campagne de sensibilisation auprès des commerçants, les invitant à respecter la réglementation en vigueur s'agissant de la dimension et l'emplacement des panneaux. C'est dire que même lorsqu'on respecte la loi on le fait de manière partielle. A ce sujet, si l'on veut faire de nos villes de véritables agglomérations urbaines modernes dignes de ce nom, l'Etat doit prendre d'autres mesures pour veiller à ce que les citoyens et les opérateurs respectent la législation en

vigueur, sans quoi on ne voit pas l'intérêt. Par ailleurs, il y a un autre type d'affichage anarchique qui, lui aussi, pose problème, même périodique. C'est l'affichage lié aux campagnes électorales.

Affichage anarchique en période de vote : un problème récurrent à chaque campagne

C'est bientôt la campagne électorale pour les législatives du 4 mai prochain et le placardage aléatoire des portraits des candidats est récurrent. A chaque période, il revient avec des dégâts important sur la propreté des quartiers. On parle de feuilles de papier collées n'importe où, et ce, en dépit des espaces réservés spécialement à ce genre d'affiche. Pour rappel, l'affichage publicitaire est réglementé, car c'est une entreprise avec des taxes et impôts. Mais malgré cela, l'affichage anarchique réapparaît toujours avec



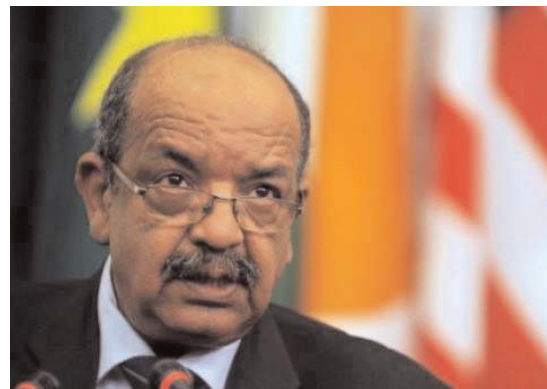
les élections alors qu'il y a également une note stricte à ce sujet. En conséquence, enlever les affiches anarchiques est une

réelle corvée pour les APC, car souvent cela nécessite le nettoyage et le ravalement des murs. Y. D.

Selon Abdelkader Messahel

La déstabilisation des pays voisins menace l'Algérie

Le ministre chargé des Relations maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue arabe, Abdelkader Messahel, a exprimé, hier, sur les ondes de la Radio nationale, son inquiétude sur les risques de fragilisation de l'Algérie dus aux conflits dans les pays voisins. «La déstabilisation des pays de la région représente une menace sur l'Algérie. Il suffit de consulter la carte géographique pour comprendre que la menace est très présente», a déclaré le ministre. Toutefois, l'Etat mobilise toutes ses institutions, à leur tête l'Armée nationale, pour se prémunir contre toute contagion. En plus de cette parade sécuritaire, «nous faisons de grands efforts diplomatiques pour éloigner cette menace en prenant part à tous les processus de règlement des conflits, comme celui du Mali et de la Libye, afin que les parties antagonistes parviennent à une solution politique permettant aux deux pays de retrouver la paix et la sécurité», a-t-il expliqué. Selon l'invité, l'expérience acquise par l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme intéressait beaucoup ses partenaires étrangers. «L'Algérie a acquis une expérience dans le domaine de la lutte contre le terrorisme devenue une expérience qui intéresse beaucoup de nos partenaires», a-t-il déclaré. M. Messahel a souligné que l'Algérie «s'est inscrite dans une logique de lutte contre ce phénomène grâce à une lutte menée pendant des années» par l'ANP



et les différents services de sécurité, ainsi que par la participation citoyenne et les mesures politiques menées depuis l'arrivée du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en 1999, notamment les politiques de Rahma, de la concorde civile et surtout de la réconciliation nationale. Revenant sur la question de la déradicalisation, M. Messahel a souligné que l'approche algérienne a été présentée pour la première fois aux USA à l'occasion d'un Sommet présidé par Barack Obama et dédié au phénomène de la radicalisation et de la lutte contre les combattants étrangers. Cette approche, a-t-il précisé, consistait «à expliquer les voies et moyens de nature à permettre d'éviter la radicalisation et de montrer quelles sont les bienfaits de la déradicalisation». Estimant que «la déradicalisation, c'est la

lutte contre le phénomène de l'exclusion et de l'exclusif», M. Messahel a mis en évidence «les dispositifs et dispositions pris par le président de la République, notamment à travers la loi sur la réconciliation nationale. Il a évoqué, dans ce sens, les «politiques très concrètes suivies par l'Etat portant sur la réhabilitation de l'islam traditionnel chez nous, le rôle culturel et culturel de la mosquée, sa dépolitisation et sa désidéologisation...». Relevant qu'il «faut toujours faire le lien entre la radicalisation, le terrorisme et les combattants étrangers», M. Messahel a indiqué que «c'est cela qui explique aujourd'hui qu'il y a très peu d'Algériens, – quelques dizaines –, dans les rangs de Daech ou dans des conflits, en Syrie ou ailleurs». Il a aussi indiqué que l'Algérie a agi, dans le registre de la lutte contre

le terrorisme, en privilégiant «la déradicalisation qui est un facteur essentiel et en optant pour la démocratie». Pour M. Messahel, «la démocratie est un choix stratégique de l'Algérie. Et tous les partenaires l'ont constaté. Ce n'est pas un effet de mode ou une fantaisie». «Si vous voulez combattre le discours extrémiste, il faut que la démocratie prenne place. La démocratie chez nous se renforce davantage. L'Algérie a retrouvé sa stabilité, ses repères. Le terrorisme a été vaincu, mais nous restons vigilants. L'Armée nationale populaire est très vigilante et les services de sécurité font leur travail. L'Algérie est un pays qui a vaincu le terrorisme», a affirmé le ministre.

Alger abritera la prochaine réunion des pays voisins de la Libye fin mars

Par ailleurs, le ministre a annoncé que la prochaine réunion des pays voisins de la Libye aura lieu vers la fin du mois en cours à Alger. «La prochaine réunion des pays voisins de la Libye va se tenir en Algérie vers fin du mois de mars», a-t-il déclaré. Il a précisé, à ce propos, que les parties concernées par cette rencontre attendent que «le Secrétaire général de l'ONU désigne son nouveau représentant spécial en Libye ou conforter celui déjà en poste, à savoir Martin Kobler, pour pouvoir se réunir». Meriem Benchaouia

Dimanche, fin du dépôt des candidatures

Dernières retouches sur les listes des partis

■ Plusieurs partis sont entrés en course contre le temps, car il ne reste que trois jours pour remettre les listes finales des candidatures en vue de la prochaine bataille des législatives. La question des têtes de listes tourmente quelques formations politiques.



PH. J. R.

Par Louiza Ait Ramdane

Entamée le 4 février dernier, l'opération de dépôt de dossiers de candidatures indépendantes ou partisans sera clôturée dimanche prochain à minuit, donc 60 jours francs avant la date du scrutin. Il est à noter que le ministère de l'Intérieur avait indiqué que le dépôt des listes de candidats s'effectue au niveau des services compétents de la wilaya ou pour les circonscriptions électorales à l'étranger auprès de la représentation diplomatique ou consulaire désignée à cet effet pour chaque circonscription électorale, par le candidat figurant en tête de liste ou en cas d'empêchement par le candidat figurant en seconde position contre accusé de réception.

Dans ce cadre, on cite le cas du Front de libération nationale qui ambitionne de remporter ces élections avec une «majorité confortable», comme l'a déjà déclaré son secrétaire général,

Djamel Ould Abbas. Ce parti avait installé une commission nationale pour l'étude des candidatures, du fait qu'il a réceptionné 6 228 dossiers de candidature. C'est à travers un communiqué diffusé le 22 février sur son site que le parti a annoncé la fin des travaux de cette commission. Ainsi, le FLN a sélectionné ses 462 candidats. Cependant, pour le cas des ministres du parti, s'ils maintiennent leur candidature, ils sont tenus de se retirer du gouvernement le 4 mars, soit deux mois avant le scrutin du 4 mai prochain.

Du côté du Rassemblement national démocratique (RND), classé deuxième lors des législatives du 10 mai 2012, il ambitionne aussi de renforcer sa position. Dans ce cadre, le choix des têtes de listes est très important notamment au niveau de la capitale qui sera représentée avec 37 sièges. Au niveau de la Kabylie, le parti aurait tranché pour la wilaya de Béjaïa après un bras de fer entre quelques cadres pour figurer en tête de liste.

Finalement, c'est l'actuel responsable du bureau de wilaya, Kamel Bouchoucha, qui mènera la liste du RND aux prochaines législatives. Cette wilaya a connu le dépôt de 42 dossiers de candidatures. A Tizi Ouzou, Sid Ali Zemirli, vice-président de l'APW et ancien directeur de l'Office des établissements de jeunesse (Odej), serait tête de liste, mais la liste finale attend la validation de la direction du parti. Au niveau de «l'opposition», on peut citer le cas du Rassemblement pour la culture et la démocratie qui a finalisé sa liste électorale au niveau de Tizi Ouzou. Selon une précédente déclaration, Mohamed Ikherbane, chargé de la communication au bureau régional de ce parti, la liste du parti sera conduite par «Yacine Aissiouene, jeune membre de l'exécutif du parti et élu à l'APW». Pour rappel, le RCD, qui avait boycotté les précédentes législatives, était tenu de collecter des signatures dans quelques circonscriptions où il n'avait pas dix élus. Chez son rival en Kabylie,

à savoir le Front des forces socialistes, la commission chargée des candidatures n'a pas encore dévoilé de noms, mais le retour d'anciens députés au côté de nouveaux candidats n'est pas écarté.

Du côté des islamistes qui ont opté pour les alliances afin d'affronter les prochaines législatives, le Mouvement de la société pour la paix a publié sur son site officiel l'élection des têtes de listes de candidatures par des conseils de wilaya. Pour rappel, ce parti entrera dans les législatives avec des listes communes avec le Front du changement de Abdelmajid Menasra. Pour l'autre alliance de ce courant composée d'El Adala de Abdallah Djaballah, le Mouvement Ennahda de Mohamed Dhouibi et El Binaa de Mustapha Belmahdi, la mission semble délicate pour satisfaire tout le monde, car chaque parti défend ses cadres.

N. C.

LA QUESTION DU JOUR

La faiblesse des grands partis

suite de la page Une

S'il y avait pour elle moyen de les publier à l'exacte veille de cette dernière, c'est-à-dire le 3 mai, peut-être que c'est ce qu'elle ferait. Sauf que ce n'est pas possible. Il y a une campagne électorale à mener auparavant, inconcevable sans que des listes soient placardées partout dans le pays, chacune, qui plus est, l'étant là où précisément il y a le plus de risque qu'elle génère de la contestation. Là où cette discrétion n'a pas été rigoureusement observée, là où il y a eu des fuites autrement dit, des voix s'élèvent déjà pour dénoncer les injustices et autres parachutages. Or pour un parti, non seulement donc pour le FLN, aller à une élection sans un minimum de discipline, c'est le plus sûr moyen de les perdre. Le problème avec une liste ne faisant pas l'unanimité localement, à supposer qu'il s'en trouve une d'indiscutable, c'est qu'elle risque de générer non seulement de la contestation mais une liste rivale, comme s'il n'y en avait pas déjà suffisamment du fait des autres partis. Or plus un parti est grand, plus il gagne des sièges, et plus il y a chez lui de candidats à la candidature. Et plus grand est par conséquent le risque du désordre et de la division dans ses rangs. Le talon d'Achille du FLN réside dans sa force. Toutes proportions gardées, cela vaut pour tous les partis susceptibles d'obtenir une moisson enviable de sièges. Si bien qu'au final il n'y a que les partis sans implantation accrue et pour lesquels tout siège obtenu est pur coup de chance qui n'ont rien à craindre pour leur cohésion à l'approche d'une élection. Tout autre qu'eux court un grand danger en prenant part à une élection, et pas seulement de la perdre. Le plus difficile dans une élection, c'est peut-être la phase qui la précède, ce sont les deux ou trois mois qu'il reste à passer avant qu'elles ne se tiennent. Du moins pour les partis bien établis, ceux qui sont certains d'y faire un résultat digne de leur rang, serait-il au bout du compte en deçà de ce qu'ils espèrent. M. H.

Droit d'accès à l'information

Une loi spécifique en préparation

Il était temps... Le gouvernement se penche, actuellement, sur cette loi qui garantirait le droit d'accès à l'information aux médias, mais aussi aux citoyens. Cependant, les informations à caractère confidentiel seront fixées par la même loi. Le département de Tayeb Louh a mis en chantier un projet de loi tendant à consacrer «un droit, garanti par la Constitution». Le directeur général des affaires judiciaires et juridiques au ministère de la Justice, Mokhtar Lakhdari, fera savoir que le projet de loi consacrant le droit d'accès à l'information est en cours d'élaboration. Outre les

conditions d'accès à l'information, documents et statistiques, le texte fixera les moyens de recours mis à la disposition du citoyen et les cas de recours à la justice. Le droit d'accès à l'information ne se limite pas uniquement aux journalistes, a insisté Mokhtar Lakhdari, qui affirme que ce projet de loi fixera «les domaines accessibles au public et les informations à caractère confidentiel, telles que celles ayant trait à la sûreté de l'Etat et aux libertés individuelles». Donc, le droit à l'information ne peut être limité que par cette loi, dans le but d'assurer la protection de tout ce qui concerne la

défense nationale, la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, ainsi que la vie privée des personnes, de prévenir l'atteinte aux droits et libertés énoncés dans la Constitution et de protéger des sources et des domaines clairement déterminés par la loi». Dans une déclaration à la presse en marge d'une visioconférence présentée par la directrice du bureau de la politique d'information au Département de la justice des Etats-Unis, M^{me} Melanie Ann Pustay, M. Lakhdari estime que l'expérience américaine, à l'instar des expériences menées par les pays du monde, confirme que

l'accès à l'information «n'est pas un droit absolu», au regard de quelques exceptions à caractère confidentiel, notamment celles ayant trait à la sûreté de l'Etat. Pour sa part, la responsable américaine affirme que la loi relative au droit d'accès à l'information aux Etats-Unis d'Amérique est en vigueur depuis plus de 50 ans, et a fait l'objet de plusieurs amendements. M^{me} Pustay rappelle que son pays garantit le droit d'accès à l'information pour tous les citoyens, sous réserve de déterminer la nature de l'information et accorde également le droit aux citoyens de recourir à la justice. A

ce propos, M^{me} Pustay a indiqué que les Etats-Unis «enregistrent annuellement 700 000 demandes d'accès à l'information dont 300 demandes font l'objet de litige». Maintenant que ce projet de loi est en chantier, quelques interrogations persistent : ce projet respectera-t-il les normes internationales en matière de droit d'accès à l'information ? Quels sont les cas où l'agent public aura le droit de refuser l'information ? Autrement dit, quels seraient ces «secrets d'Etat», d'après la Constitution, qui justifieraient le rejet de la demande d'information ? Louiza Ait Ramdane

Livraison prochaine de 5 nouvelles structures de la Protection civile à Tizi Ouzou

Le taux de couverture opérationnelle passera de 65 à 80%

■ Le directeur de la Protection civile de la wilaya de Tizi Ouzou, le colonel Mohamedi Brahim, a annoncé, hier, la réception de nouvelles structures dans les prochains mois à l'effet d'augmenter le taux de couverture opérationnelle de la wilaya.

Par Hamid M.

Le même responsable, qui animait un point de presse en marge de la célébration de la Journée mondiale de la Protection civile, a précisé qu'en plus des 16 structures opérationnelles actuellement avec un taux de couverture du territoire de la wilaya de 65%, de nouvelles structures au nombre de 5 sont en réalisation avec la possibilité de livraison de celles de Boghni, Makouda et Mekla avant la fin de l'année 2017. Par la mise en service de ces nouvelles unités, le taux de couverture atteindra 80%, selon les précisions du colonel Mohamedi Brahim. S'agissant de

l'opération de réalisation de 11 postes avancés, notamment en zones montagneuses, le même responsable a rappelé que ces projets ont été touchés par la décision de gel. Néanmoins, il a soutenu que pour renforcer les moyens humains et matériels d'intervention dans ces régions, des unités grimpe dotées des équipements adéquats ont été mises en place. Elles ont donné satisfaction, selon le colonel Mohamedi Brahim. Ce dernier a reconnu, par ailleurs, que les départs massifs en retraite d'éléments de la Protection civile affecteront ses services eu égard à leur expérience même si la relève



P.H.D.R.

a été préparée. A noter que la direction locale de la Protection civile a organisé, hier, des portes ouvertes au niveau du musée de l'ancienne place de la mairie de Tizi Ouzou. Les moyens utilisés par ce corps constitué dans l'accomplissement de leurs missions ont été exposés sur les lieux pour faire connaître davantage le rôle de la Protection civile au large public. Par la même occasion, une cérémonie de remise de cadeaux aux éléments de la Protection civile, notamment ceux ayant bénéficié de promotion dans leur carrière professionnelle, a eu lieu en présence des autorités locales. H. M.

Abdelkader Ouali l'a annoncé :

L'ensemble du réseau AEP du pays géré par l'ADE à l'horizon 2019

Le ministre des Ressources en Eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, a annoncé, mardi à Boumerdès, que la gestion du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) de l'ensemble des communes du pays devrait revenir à l'Algérienne des eaux (ADE) à l'horizon 2019.

«L'Algérienne des eaux (ADE) gère actuellement le gros des réseaux AEP des communes du

pays, dans l'attente de couvrir le reste des collectivités, avant fin 2019», a indiqué le ministre, à l'issue d'un exposé sur le secteur qui lui a été présenté à la station de dessalement d'eau de mer de Cap Djinet (à l'est de Boumerdès), dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya. Selon M. Ouali, cette opération, lancée en 1999 dans le cadre de la réforme du secteur

et la modernisation de sa gestion, «devrait valoriser la ressource en eau et assurer des prestations modernes et d'égale qualité à tous les abonnés de l'ADE, à l'échelle nationale». S'agissant de la lutte contre les fuites d'eau et les raccordements illicites aux réseaux AEP, il a fait part de la constitution, dernièrement, de cellules de contrôle et d'inspection à travers toutes les wilayas,

dont l'action, sur le terrain, a permis la récupération d'un volume global estimé entre 500 000 et 1 250 000 m³ d'eau/jour. Il a souligné, à ce propos, l'importance des sorties de terrain réalisées par ces cellules, appelant à leur intensification afin de mettre un terme aux quantités jugées impressionnantes d'eau potable perdues à cause des fuites et des raccordements illicites.

L'action menée sur le terrain par ces cellules, depuis près de quatre mois, est susceptible d'assurer une «meilleure qualité de gestion au réseau AEP, au même titre qu'une amélioration des prestations et un renforcement du ratio d'eau destiné aux citoyens, en général», a estimé le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement.

Hani T./APS

À travers tous les barrages du pays

Un volume total de 4,95 milliards de m³ d'eau emmagasiné

Le ministre des Ressources en Eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, a indiqué, mardi à Boumerdès, que le volume total d'eau emmagasiné à

travers tous les barrages du pays avait atteint 4,95 milliards de mètres cubes (m³). «Il s'agit d'une importante quantité emmagasinée grâce aux fortes pluies

qui se sont abattues ces derniers jours sur le pays», a estimé M. Ouali à l'issue d'une visite d'inspection au barrage de Keddara Bouzegza qui alimente

les wilayas de Boumerdès et d'Alger en eau potable. «On n'avait pas enregistré un tel taux depuis des années», a-t-il dit. «Si nous avons de nouvelles précipi-

tions dans les prochains jours, nous pourrions dépasser, pour la première fois depuis des années, le seuil des 5 milliards de m³ d'eau de pluie emmagasinée dans les barrages algériens», a ajouté le ministre. Selon lui, douze barrages à travers le territoire national ont dépassé un taux de remplissage de 100% suite aux fortes pluies de ces derniers jours. Dans le cadre du renforcement et de la valorisation des ouvrages hydrauliques (barrages), une nouvelle orientation a été mise en place pour optimiser leur exploitation, a souligné M. Ouali. Neuf barrages seront réalisés d'ici à 2019 au titre d'un programme prévoyant la construction de 31 barrages, a annoncé le ministre, précisant que cinq d'entre eux seront livrés en 2017 et les quatre autres entre 2018 et 2019. «Nous avons une stratégie ambitieuse pour le secteur jusqu'en 2035», a affirmé le ministre, précisant qu'il s'agit d'un plan national de l'eau reposant sur les trois axes principaux que sont la bonne gestion des ressources en eau, la rationalisation de la consommation et la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau.

H. T.

Autoroute de Béjaïa

Mise en service de 42 km aujourd'hui et 10 km en août

La première tranche de 42 km de l'autoroute de Béjaïa sera mise en service à Amalou par le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjema Talai, en compagnie du wali. Le ministre devrait faire d'importantes déclarations. C'est le wali en personne qui l'a déclaré sur radio Soummam avant-hier. Il lui a réservé la primauté. Mais on croit savoir que le ministre va annoncer le maintien de l'échangeur d'Aftis (Boudjellil) débouchant sur la RN 106 et quelques centaines de mètres de la RN 26 que les citoyens de plusieurs communes (Aït R'zine, Boudjellil, Ighil-Ali et Tazmalt, Béni M'likèche de la haute Soummam) continuent de réclamer. A ce sujet, des dizaines de personnes ont fermé l'autoroute avant-hier pour le réclamer de vive voix. Il faut rappeler qu'une pétition avait été signée par plusieurs maires dont trois des com-

munes de la wilaya de Bordj Bou-Arreridj, nous dit-on. Le ministre devrait aussi annoncer

la mise en service, le mois d'août prochain, d'une nouvelle section de 10 km entre Amalou et Sidi-

Aïch et la mise en service des 42 km restants la fin de l'année en cours ou le début de l'année prochaine (2018), comme l'a annoncé Ali Khelfaoui, directeur général de l'ANA au micro de Souhila El-Hachemi, à l'émission «Invité de la rédaction» de la Chaîne III de la Radio nationale, hier matin. Au sujet de la dernière section située entre Sidi-Aïch et Béjaïa, «une étude a été engagée pour traiter des difficultés techniques rencontrées par les entreprises en charge du projet, notamment celles liées aux sols inondables entre Timezrit et El-Kseur ou peut-être aussi dans la partie El-Kseur et Béjaïa». A noter que le ministre des Travaux publics, Boudjema Talai, visitera le projet de la gare maritime dont la mise en service est prévue pour le mois de mai prochain et procéder à la pose de la première pierre du projet de dédoublement du CW 141.

Hocine Cherfa

Décès du moudjahid Mustapha Bliidi Message de condoléances de Bouteflika à la famille du défunt

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de condoléances à la famille du moudjahid Mustapha Bliidi, décédé lundi, dans lequel il a salué «le courage exceptionnel et la vaillance du défunt». «C'est avec une profonde affliction et un grand regret que j'ai appris la disparition du moudjahid Mustapha Bliidi qui a accompli pleinement son devoir envers sa patrie pour le recouvrement de la souveraineté nationale et son édification», a écrit le Président Bouteflika dans son message. «Le défunt s'est engagé dans le mouvement national dès son jeune âge et fut parmi les premiers à rejoindre les rangs de l'Armée de libération nationale pour combattre l'occupant avec un courage exceptionnel. Les blessures qu'il a subies à deux reprises ne l'ont pas empêché de poursuivre la lutte, vaillant et intrépide qu'il était jusqu'au triomphe de la cause nationale», a souligné le chef de l'Etat. «Je présente à sa famille et ses proches mes sincères condoléances, et je prie Dieu Tout-Puissant de les assister en cette pénible épreuve», a ajouté le Président Bouteflika. L. O.

Exportation de services

Les banques appelées à davantage de flexibilité

■ Des exportateurs algériens de services, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), ont plaidé, à Alger, pour une plus grande souplesse dans les procédures bancaires, de manière à exploiter l'énorme potentiel que recèle le secteur tertiaire en Algérie.

Par Ihsane D.

Lors d'une rencontre qui a regroupé plusieurs exportateurs de services, ces derniers ont particulièrement soulevé les contraintes liées aux «lenteurs» des procédures de transfert vers l'Algérie des devises issues des opérations d'exportations. «La Banque d'Algérie et toutes les autres banques primaires nous exigent le certificat de bonne exécution du marché, le contrat de la transaction et d'autres pièces administratives. On perd beaucoup de temps pour nous débloquent nos gains en dinars, et on souffre à percevoir les 20% restants en devises, à cause de la réglementation de change», a dit Chenit Chanez, représentante d'une entreprise spécialisée dans l'électronique et qui exporte des services en Europe. Pour Sid-Ahmed Tibaoui, P-dg de WTC Algérie, organisateur de la rencontre, les contraintes auxquelles font face les opérateurs nationaux au niveau des banques, «découragent leur détermination» ce qui «prive l'Algérie d'importantes ressources financières». «On est dans l'obligation de diversifier notre économie, et multiplier nos efforts pour augmenter nos capacités notamment dans les services, un segment qui recèle d'énormes opportunités mais qui reste non exploité», a-t-il soutenu, rappelant que l'encouragement des exportations hors hydrocarbures constitue un axe majeur dans le nouveau modèle économique de croissance adopté par l'Algérie. Selon des données communiquées lors de cette rencontre, l'Algérie avait exporté en 2015 des services pour 3,5 milliards de dollars pour des importations s'élevant à 10,5 mds dollars, soit un «lourd déficit» de la balance des services. A l'échelle mondiale, les exportations des



services représentent 30% des échanges commerciaux et dont la plus grande part de marché revient aux firmes d'Amérique du Nord, des pays asiatiques (Chine, Inde et Japon), et en trois

sième position les pays du Moyen-Orient. Lors de cette rencontre, les potentialités des entreprises algériennes du secteur tertiaire en termes d'exportation ont été exposées. Ainsi, Abdelouahab Gaoua, manager d'une entreprise spécialisée dans les solutions d'engineering informatique, a affirmé que cette entreprise a pu pénétrer les marchés du Golfe à travers des services dans le segment e-business intelligent. Ces services, fournis par cette entreprise algérienne au gouvernement de Dubaï (Emirats arabes unis), sont des systèmes comportant des indicateurs de performance qui aident les gouverneurs à prendre les décisions. I. D./APS

Transsaharienne

La route sera dotée d'un schéma d'aménagement

Une étude a été lancée récemment pour élaborer un schéma d'aménagement en Algérie, au Mali et au Niger afin de valoriser la route Transsaharienne sur le plan économique, a indiqué, à Alger, le secrétaire général du Comité de liaison de la route Transsaharienne (CLRT), Mohamed Ayadi. «Nous travaillons sur l'élaboration d'un schéma d'aménagement entre le nord du Mali et du Niger, et l'extrême sud de l'Algérie pour construire une microéconomie et définir ce que les trois pays peuvent échanger et élaborer une vision commune pour valoriser nos potentialités», a-t-il déclaré lors d'une conférence-débat. Selon les explications de M. Ayadi, l'étude en question est réalisée par les trois pays et qui couvre notamment les zones desservies par la Transsaharienne (Alger-Lagos sur un linéaire global de 9 500 km). Le schéma prévu consiste en un plan de réalisation de projets d'infrastructures et d'équipements capables de booster la dynamique économique sur le corridor de la Transsaharienne, notamment dans les zones frontalières. L'intervenant a fait remarquer que le Mali et le Niger, qui n'ont pas pour le moment achevé leurs tronçons de la route, souffrent d'un manque d'équipements publics sur leurs frontières avec l'Algérie (écoles, unités industrielles, hôpitaux...) ce

qui affecte la dynamique socio-économique et la valorisation de la Transsaharienne, conçue pour favoriser les échanges et le développement économiques interafricains. Lancé dans les années 1960, le projet de la route Transsaharienne est un réseau routier de quatre branches desservant outre l'Algérie, la Tunisie, le Mali, le Niger, le Tchad et le Nigeria. A ce jour, ce projet n'est pas totalement achevé en raison de difficultés économiques et financières notamment dans les pays du Sahel. Le responsable du Comité a relevé, dans ce sens, la nécessité pour les six pays de faire valoir l'utilité et la faisabilité de la route Transsaharienne dans la perspective d'obtenir des financements auprès des bailleurs de fonds internationaux. Parmi les institutions internationales ayant déjà accordé des financements pour les tronçons restants, notamment au Niger, au Mali et au Tchad, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID) et le Fonds de l'Opep (OFID), a-t-il rappelé. Jusqu'ici, le Tchad n'a réalisé que 180 km sur les 600 km prévus sur son territoire, alors qu'au Mali 1 200 km de route sont d'ores et déjà achevés tandis que 700 km restent à réaliser, selon les données du CLRT. Par contre, l'Algérie a quasiment terminé la réalisation

de son tronçon de 1 400 km et il ne reste qu'environ 200 km sur l'axe Tamanrasset-frontières maliennes. L'Algérie a contribué au financement et à la réalisation d'une section nigérienne de 230 km. Pour sa part, le Nigeria a réalisé la moitié de sa section (1 130 km), alors que la Tunisie a achevé la sienne (138 km). L'Algérie compte faire une jonction entre le futur Grand port du centre (Tipaza), celui de Djendjen (Jijel), l'autoroute Est-Ouest et la Transsaharienne. Avec cette jonction, les délais de transport entre l'Algérie et le Mali devront se situer entre 7 et 10 jours avec des frais de transport ne dépassant pas les 5% de la valeur des marchandises, contre un délai de 2 mois avec des frais de transport représentant 40%, rappelle-t-on. Déplorant la faible contribution des entreprises algériennes à la réalisation de ce projet panafricain, M. Ayadi a appelé à définir une meilleure politique encourageant la présence des entreprises algériennes en Afrique. Présidé par l'Algérie, le CLRT est composé des six pays traversés par la transsaharienne : le Mali, Tunisie, Niger, Tchad et Nigeria. Son rôle est d'assurer la coordination entre les six pays membres pour suivre l'état d'avancement ainsi que les contraintes du projet. Ses membres se réunissent tous les six mois pour évaluer le projet. Ali Y.

Cotisations antérieures de la Casnos

Possibilité d'exonération de 50% des pénalités de retard

Une exonération de 50% des pénalités de retard des cotisations antérieures sera accordée par la Caisse nationale des assurances sociales des non-salariés (Casnos) aux travailleurs affiliés qui se présenteront volontairement pour régulariser leur situation, a-t-on appris auprès de cet organisme public. «La Caisse offre la possi-

bilité de bénéficier d'une exonération de 50% des pénalités et majorations de retard aux travailleurs affiliés, débiteurs de cotisations, qui se présenteront volontairement pour régulariser leur situation», a déclaré le directeur général de la Casnos, Acheuk-Youcef Chawki, lors d'une rencontre de formation destinée aux assistantes sociales. Il

a expliqué que les non-salariés concernés sont invités à se présenter «volontairement» aux agences de la Casnos pour s'acquitter de leurs cotisations de l'année en cours, assurant que cela leur permettrait de bénéficier d'un échéancier de paiement des cotisations antérieures et déposer, par la suite, un recours portant demande d'exonération

des pénalités. Le même responsable a souligné que la Caisse a introduit cette mesure de facilitation pour offrir la possibilité aux non-salariés affiliés de régulariser leur situation après l'expiration du délai, le 31 décembre 2016, portant mesures exceptionnelles de la loi de finances complémentaire-LFC-2015. H. N.

Pétrole

Le Brent au-dessus des 56 dollars à Londres

Les prix du pétrole remontaient hier en cours d'échanges européens, les prix continuant d'évoluer sans direction avant la publication du Département de l'Energie américain (DoE) sur les réserves américaines. A la mi-journée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, valait 56,79 dollars sur l'Intercontinental Exchange

(ICE) de Londres, en hausse de 28 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat d'avril gagnait 19 cents, à 54,20 dollars. Les cours de l'or noir effaçaient leurs pertes de la veille mais restaient solidement ancrés dans la fourchette étroite dans laquelle les prix évoluent depuis le

début de l'année, alors que les investisseurs attendaient la publication hebdomadaire du DoE sur les réserves des Etats-Unis. Selon un consensus d'analystes, les réserves de brut au 24 février auraient augmenté de 3 millions de barils. Par ailleurs, les marchés digéraient les données du gouvernement du Nigeria sur la production du pays, qui a été exempté d'une limitation de sa production par

l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) dans le cadre de son accord pour abaisser l'offre mondiale. «Selon l'organisme gouvernemental en charge de la production de pétrole, le Nigeria produit 2,1 millions de barils par jour, soit une hausse de 600 000 barils par jour par rapport au plus bas atteint en août», a noté un analyste.

R. E.

Béjaïa

13 éleveurs au 1^{er} Salon de la cuniculture

■ Une vingtaine d'exposants, dont 13 éleveurs de lapins, ont pris part au 1^{er} Salon de la cuniculture de la wilaya de Béjaïa, a indiqué le directeur des services agricoles de la wilaya, Makhoul Laib.

Par Hatem D.

L'organisation de cette manifestation économique vise à «sensibiliser le plus de monde autour de l'intérêt de ce créneau, fortement rentable et ne nécessitant pas de lourds investissements», a expliqué M. Laib. Parmi les participants figurent aussi des équipementiers et des commerçants de produits prophylactiques, d'hygiène et d'aliments de bétail, ainsi que des institutions spécialisées dans les micros-crédits, à l'instar de la Cnac et l'Ansej. Etaient également présentes des structures de formation, notamment l'Inra (Institut national de recherche agronomique) de Oued-ghir dont la réunion se veut une «occasion d'impliquer tous les acteurs dans la relance de la filière». Pratiquée à large échelle, dans un mode d'autoconsommation dans l'arrière-pays, notamment dans les zones montagneuses, l'activité d'élevage, a perdu du terrain ces dernières décennies au point de faire du lapin un produit rare. A titre d'exemple, à Béjaïa, ils ne sont que quelques vendeurs bien



connus à le présenter, du reste, de façon irrégulière sur leur étal. Ce qui tranche franchement avec les traditions culinaires locales, qui faisaient de la viande

de ce mammifère un produit prisé. Depuis quelques mois, néanmoins, il revient certes timidement mais de façon palpable sur le marché. Et pour cause.

Une vigoureuse campagne de sensibilisation y est menée pour le valoriser mais aussi pour capter les jeunes agriculteurs à revenir sur le créneau. «L'activité est

source de substantiels revenus, elle n'est pas très prenante, elle est peu exigeante en main-d'œuvre et n'appelle pas à un apport important de capitaux. C'est du presque tout bénéfice», a souligné M. Laib, qui relève qu'une lapine peut assurer jusqu'à dix portées par an et un poids de 80 kg de viande. A l'évidence, l'activité est porteuse d'un potentiel réel qui ne demande qu'à être valorisée. Les professionnels l'ont bien compris, en mettant sur pied leur propre association et beaucoup déjà œuvrent dans le sens de la création d'une coopérative, pour augmenter la production et améliorer les ventes. La problématique est posée ouvertement à l'occasion de ce salon, avec son corollaire la mise sur pied préalable d'un abattoir pour régler leur problème d'abattage, de découpe et de conditionnement.

Étalée sur trois jours, la manifestation prévoit, en appui de son aspect commercial et festif, des conférences spécialisées animées par des experts et des réunis de concertations pour aller vers une nouvelle stratégie devant aiguillonner rapidement la valorisation du lapin. Un grand nombre de visiteurs a afflué dès son ouverture vers les différents stands. Et parmi eux ont été aperçus nombre de restaurateurs et de gestionnaires d'hôtels, visiblement intéressés de «passer commande pour peu qu'il y ait régulièrement dans les approvisionnements», a confié l'un d'eux. H. D./APS

Constantine/ Panneaux publicitaires anarchiques à Ali-Mendjeli

Lancement prochain d'une opération d'éradication

Une vaste opération d'éradication des panneaux publicitaires anarchiques dans la ville Ali-Mendjeli (Constantine) sera «incessamment» lancée a indiqué le directeur général de l'établissement d'aménagement des villes d'Ali-Mendjeli et d'Ain Nahas. L'opération, la deuxième du genre, ciblera plusieurs unités de voisinage (UV) de l'immense agglomération, a précisé Farid Hayoul, précisant qu'une vingtaine de panneaux publicitaires, dont l'emplacement enlaidit le boulevard de l'ALN qui constitue la voie principale de la ville Ali-Mendjeli, sera éradiqué. Cette action vise à réhabiliter le paysage de cette ville et à améliorer le cadre de vie de la population, a souligné le même responsable, notant que ses services ont procédé à une campagne de sensibilisation auprès des commerçants les invitant à respecter la réglementation en vigueur s'agis-

sant de la dimension et l'emplacement des panneaux. M. Hayoul a également rappelé que la première opération d'éradication des panneaux publicitaires anarchiques lancée début février en cours par les services communaux d'El Khroub, en collaboration avec les services de la Sûreté nationale, a permis d'éliminer 460 plaques publicitaires placées anarchiquement dans plusieurs quartiers, placettes ou encore au niveau des intersections gênant sérieusement la visibilité des usagers de la route. Inscrite dans le cadre du plan d'urgence de l'amélioration urbaine de la nouvelle ville Ali-Mendjeli, initié par les services de wilaya, cette opération a nécessité plusieurs sorties sur le terrain des représentants de l'établissement d'aménagement des villes d'Ali-Mendjeli et d'Ain Nahas pour le recensement des panneaux publicitaires ne répondant pas aux normes appliquées en

milieu urbain, a souligné M. Hayoul. Les mêmes services procéderont prochainement à l'installation de nouveaux panneaux de signalisation urbaine et routière dans les différents quartiers et axes routiers de la ville Ali-Mendjeli, a-t-on noté. Dans le cadre du même plan d'action, une opération de bannissement des unités de voisinage et les artères de ville Ali-Mendjeli sera concrétisée a précisé le même responsable, détaillant qu'une étude concernant ce volet a été ficelée et soumise aux instances concernées.

Relevant de la commune d'El Khroub, la ville d'Ali-Mendjeli, située à 22 km du chef-lieu de wilaya, totalise actuellement 20 unités de voisinage et pas moins de 450 000 habitants. La ville compte deux universités, Constantine 2 et 3 et abrite l'essentiel du programme d'habitat de la wilaya.

Lydia O./Agences

Pépinière d'entreprises à Khenchela

Plus de 30 entreprises accompagnées depuis 2014

Pas moins de 31 entreprises ont été accompagnées depuis 2014 dans divers domaines économiques et de services par la pépinière d'entreprises «incubateur» de l'université de Khenchela, a-t-on appris du directeur de cet organisme. Selon Kamel Belaïour, la pépinière, à travers son programme d'action et ses onze bureaux, a accueilli et hébergé des jeunes entrepreneurs pour les assister et les soutenir, leur prodiguant des conseils et mettant à leur disposition des moyens et des équipements leur permettant la réalisation de leurs projets.

La même source a souligné que l'ensemble de ces projets, une fois concrétisés, permettra la génération de quelque 335 postes de travail.

Ces projets portent sur la création d'entreprises industrielles, des unités de transformation en agroalimentaire et de prestations de services, a-t-il indiqué. Les mêmes porteurs de projets ont bénéficié, a-t-il précisé, de sessions de formation encadrées par des experts et des accompagnateurs de la pépinière d'entreprises de Khenchela, ainsi que par des professionnels dans des sec-

teurs en relation avec l'entrepreneuriat et l'investissement. La pépinière d'entreprises de Khenchela a organisé depuis sa création, un total de 52 sessions de formation au profit des jeunes porteurs de projets, pour leur prodiguer conseils sur les aspects financiers, juridiques, fiscaux, commerciaux et techniques, parallèlement aux journées d'études tenues aux centres de formation professionnelle de la wilaya.

Le même responsable a relevé que cette pépinière a signé des conventions de partenariat avec les différents dispositifs

d'aide à l'emploi, la Chambre de commerce et d'industrie, l'Institut national de la propriété industrielle, et plusieurs sociétés d'assurances dans l'objectif de créer un réseau local pour faciliter les procédures liées à l'investissement et faire bénéficier les porteurs de projets des avantages accordés dans ce volet.

La pépinière de Khenchela a accueilli et hébergé des projets réussis dont une unité de fabrication de chocolat et une autre de détergents et de produits de nettoyage dans la commune de Kaïs.

L. F.

Mascara Relogement de 42 familles

QUARANTE-DEUX familles résidant dans des habitations indécemment ont été relogées à Mascara dans de nouveaux logements dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire (RHP). Tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour le relogement de ces familles résidant au vieux quartier «hai Debagha» à Mascara, dans des logements disposant des commodités nécessaires au nouveau pôle urbain surplombant la ville. En parallèle, 29 vieilles habitations ont été démolies au fur et à mesure du relogement des familles qui les occupaient. Le chef du cabinet du wali, Mohand Said Ouarab, qui a présidé l'opération en compagnie du chef de daïa de Mascara, a annoncé que d'autres familles résidant dans le vieux bâti de Mascara seront relogées prochainement après la réception de quotas d'habitat en cours de réalisation au titre du programme RHP.

R. R.

Verdict de la CJUE

L'UE doit «réaligner» sa position politique à l'égard du Sahara occidental

■ L'Union européenne (UE) doit «réaligner» sa position politique à l'égard du Sahara occidental après l'arrêt de la Cour de justice européenne (CJUE) qui a jugé, en décembre dernier, que les accords d'association et de libéralisation conclus entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables à ce territoire, a plaidé, à Bruxelles, le service juridique du Parlement européen.

Par Lamia O.

«**S**ur le plan politique, les institutions de l'UE doivent réaligner les positions adoptées jusque-là», a déclaré Liro Liukkonen du Service juridique du Parlement européen devant la Commission pêche du Parlement. M. Liukkonen a rappelé, à ce titre, que la CJUE exclut définitivement le territoire du Sahara occidental du champ d'application des accords d'association et de libéralisation conclus entre l'UE et le Maroc, et reconnaît de façon «claire et nette» au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination et à la souveraineté permanente sur ses ressources naturelles comme énoncé par la Charte des Nations unies. Selon ce juriste, la CJUE reconnaît également au peuple sahraoui le droit d'être reconnu comme un tiers susceptible d'être affecté par la mise en œuvre des accords UE-Maroc, qui doit ainsi donner son consentement quant à l'exploitation et à l'exportation de biens en provenance de son territoire. Qualifiant la jurisprudence de la CJUE de «signal clair» concernant la voie à suivre dans la mise en œuvre des accords liant l'UE au Maroc, M.

Tunisie/ Kasserine Plusieurs terroristes éliminés par les unités militaires

DES UNITÉS militaires tunisiennes ont éliminé plusieurs terroristes lors des affrontements mardi dans les hauteurs de Kasserine (centre-ouest de la Tunisie), selon un premier bilan des sources sécuritaires. Selon des sources militaires tunisiennes, citées par l'Agence tunisienne TAP, les hauteurs de Kasserine connaissent, depuis ce matin, des affrontements faisant un blessé léger parmi les militaires et plusieurs morts parmi les terroristes. Sans donner des détails sur l'opération militaire lancée depuis ce matin dans les hauteurs de Kasserine à la traque d'éléments terroristes, le ministère tunisien de la Défense a préféré ne pas se prononcer sous prétexte que l'opération est en cours. Cependant, des sources sur place, citées par la TAP, ont confirmé la mort de deux éléments terroriste dans cette opération sécuritaire.

R. M.

Liukkonen a rappelé que la Cour européenne a souligné que l'extension de l'application des accords UE-Maroc au Sahara occidental revient à faire preuve de «mauvaise foi». Le chef de la division Maghreb au service européen de l'action extérieure (SEAE), Vincent Piket, a affirmé que «l'UE est dans l'obligation de respecter la décision de la CJUE» et de «se conformer à son arrêt» rendu le 21 décembre dernier. Il a indiqué, à ce titre, que des discussions exploratoires sont menées actuellement avec la partie marocaine pour se concerter sur les modalités d'application de cet arrêt. «A l'avenir, nous devons respecter le droit international, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et le processus de paix», a-t-il souligné. S'agissant de l'accord de pêche entre l'UE et le Maroc qui fait l'objet d'un recours devant les juridictions de l'UE, présenté par le Front Polisario qui demande son annulation au motif qu'il inclut le territoire du Sahara occidental, le directeur général des Affaires maritimes et pêche à la Commission européenne, Stephaan Depypere a indiqué que l'exécutif de l'Union attend toujours le verdict du Tribunal européen. «Pour le moment, nous nous contentons de poursuivre son application en attendant le verdict du Tribunal qui devrait se prononcer sur l'affaire avant la fin de l'année», a-t-il déclaré. Le président de la Commission pêche au Parlement européen, Alain Cadec, a affirmé que l'UE «ne peut pas aller à l'encontre du



jugement de la Cour européenne», soulignant que le jugement de cette Cour «ne peut pas être balayé d'un revers de la main». «Il faut trouver des solutions qui répondent aux préoccupations de la CJUE», a-t-il plaidé. De son côté, le rapporteur de la Commission sur l'accord de pêche UE-Maroc, le député Peter Van Dalen, a estimé que ce que doit faire l'UE «ne doit pas être extrêmement compliqué» car l'arrêt de la CJUE stipule «clairement» que l'accord ne s'applique pas au Sahara occidental.

Abondant dans le même sens, la députée européenne Renata Briano a exhorté l'UE à «tenir compte du jugement de la CJUE» et à «écouter le peuple sahraoui». La vice-présidente de la Commission pêche, Linnéa Eugstrom, a affirmé que le Front Polisario est le «représentant officiel» du peuple sahraoui, désigné par l'ONU, donc habilité à négocier en son nom, exhortant la Commission européenne à prendre contact avec lui. Rappelant ses positions en faveur de l'organisation d'un réfé-

rendum d'autodétermination au Sahara occidental, l'eurodéputée Barandica Bilbao, a assuré que l'arrêt de la CJUE est «clair» sur deux principes : l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination et son consentement pour l'exploitation de ses richesses naturelles. «Il faut respecter ces principes. Entretenir une bonne relation avec le Maroc ne doit pas être incompatible avec le respect du droit international», a-t-elle souligné.

L. O./APS

Consultations interlibyennes

Les efforts de l'Algérie salués

Le premier vice-président du Conseil présidentiel du gouvernement d'entente nationale de Libye, Ahmed Omar Maitiq, a salué les efforts consentis par l'Algérie pour «renforcer la confiance entre toutes les parties libyennes». Dans une déclaration à la presse au terme de l'audience que lui a accordée le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel, le responsable libyen a salué «les efforts intenses déployés par l'Algérie pour renforcer la confiance entre les différentes parties libyennes», indiquant que ces efforts sont «salués par le Conseil présidentiel et tous les Libyens». Il a ajouté, dans le même contexte, que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a «de tout temps appelé à œuvrer en faveur de l'entente entre Libyens et à consentir davantage d'efforts pour rapprocher leurs points de vue», indiquant que «toutes les parties sont conscientes que l'accord politique est le

socle que tous les efforts doivent consolider». Après avoir relevé une «amélioration» de la situation en Libye, le même responsable a fait savoir que le Conseil présidentiel «consent d'importants efforts dans ce cadre avec le concours des pays voisins, notamment l'Algérie qui a joué un rôle primordial en matière de soutien logistique». Il a mis en exergue, dans ce sens, l'importance pour l'Algérie et toutes les parties de poursuivre ces efforts en faveur de l'accord politique. Pour sa part, M. Messahel a réitéré la position de l'Algérie qui «privilégie le dialogue comme unique solution à la crise en Libye», indiquant que son entretien avec le responsable libyen a porté sur «l'évaluation globale de la situation qui s'est nettement améliorée tant sur le plan sécuritaire qu'économique grâce aux importants efforts consentis par les parties libyennes dans le cadre du dialogue inter-libyen». Après avoir rappelé les relations historiques unissant les deux pays, M. Messahel a souligné «l'importance de pour-

suivre les consultations entre l'Algérie et toutes les parties concernées par la crise libyenne», affirmant par la même occasion que «l'accord politique est appuyé, en plus de l'Algérie, par l'ONU et la Ligue des Etats arabes». Soulignant que l'Algérie «poursuit les concertations avec les Libyens et les pays voisins et l'ONU qui a un rôle important dans l'accompagnement des Libyens vers une sortie de crise», M. Messahel a indiqué que «la stabilité de la Libye est indissociable de celle de l'Algérie». Il a également saisi l'occasion pour mettre en exergue «la capacité des Libyens à trouver par eux-mêmes une solution politique et à réaliser la réconciliation nationale grâce au dialogue», message, a-t-il dit, «que les Algériens adressent à leurs frères en Libye» au vu de «l'expérience vécue par l'Algérie grâce à la politique de concorde civile et de réconciliation nationale, initiée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika pour unifier les Algériens et rétablir la sécurité et la stabilité».

Halim T.

Hyundai Motor Algérie

Le projet industriel de verre automobile dévoilé



Page animée par Ali Zidane

C' est désormais officiel, le projet industriel de Hyundai Motor

Algérie, à savoir la production de verre automobile, a été dévoilé. Ainsi, HMA a étendu son activité d'importation et de distribution de véhicules et de la pièce de rechange vers l'industrie du

verre automobile. La production du produit HMA pourra ainsi, selon le directeur général de HMA Mehdi Brihmat, satisfaire largement la demande de la production automobile en Algérie

Falcon Motors Mitsubishi

Lancement du nouvel ASX à 3 850 000 DA

A l'occasion du centième anniversaire de la sortie du premier modèle de la marque Mitsubishi Motors, et suite au succès du précédent modèle ASX, Falcon Motors, distributeur de Mitsubishi Motors et Fuso en Algérie, lance aujourd'hui la version restylée «Facelift» de ce Crossover Compact, dans une finition inédite et un nouveau design, résolument chic et jeune. Ce tout nouvel ASX arbore une face avant redessinée, et s'offre une nouvelle interprétation de l'identité visuelle «Dynamic Shield» de Mitsubishi Motors. Le nouvel ASX proposera une antenne aérodynamique

en forme d'aile de requin, de nouvelles garnitures et une banquette arrière redessinée.

Il incorpore notamment au niveau de la sécurité l'ABS avec l'EBD, l'assistance au freinage d'urgence (AFU), 7 airbags (frontaux, latéraux, rideaux, genou), ainsi qu'un pack d'équipements de visibilité. Au niveau des aides à la conduite, l'ASX dispose d'un régulateur de vitesse, aide au stationnement et d'une caméra de recul. Côté confort, l'ASX



englobe en plus du toit panoramique vitré avec éclairage LED et un intérieur cuir, une panoplie d'équipements de fonctionnalité, multimédia et connectivité. Cette nouvelle version restylée de l'ASX, reprendra la motorisation du modèle précédent, à savoir la version 2L Mivec de 150 CV du moteur Essence de Mitsubishi. L'ASX, le Crossover Compact de Mitsubishi, sera disponible à la commande dès dimanche 26 février 2017, dans tout le réseau de Falcon Motors, et sera proposé au prix de 3 850 000 DA pour la transmission manuelle et 3 950 000 DA pour la transmission automatique (CVT).

Salon Equip'Auto Algeria

Les solutions de Renault Trucks Algérie



Renault Trucks Algérie participe à la 11^e édition du salon Equip'Auto Algeria qui se déroulera du 27 février au 2 mars 2017 au niveau du Palais des Expositions d'Alger (Safex) - Pins Maritimes Alger. Renault Trucks exposera sur un espace de plus de 80 m². A l'occasion de cette édition, Renault Trucks Algérie lance une campagne promotionnelle sur la filtration. Du 27 février au 31 mars 2017, les clients

pourront profiter de 30% de réduction sur l'ensemble des pièces de filtration et ainsi bénéficier de gains économiques sur les coûts de maintenance. Aussi, Renault Trucks Algérie propose une offre large et diversifiée de forfaits qui couvre la totalité des véhicules Renault Trucks, qu'ils soient anciens ou récents. A cela s'ajoute les Solutions Optifuel qui s'inscrivent dans une démarche d'économie de carburant à chaque instant de la vie du véhicule. Des véhicules bien entretenus, des conducteurs sensibilisés et formés ou encore des outils de gestion et d'optimisation de flotte sont autant d'atouts qui permettent de réduire la consommation de carburant. Le salon Equip'Auto est aussi une nouvelle occasion pour Renault Trucks Algérie de rappeler l'importance de la pièce d'origine. En effet, des véhicules entretenus dans les normes du constructeur permettent notamment de réduire la consommation de carburant et de préserver leur excellente tenue à la revente en occasion. Les pièces d'origine labellisées Genuine Approved Parts maintiennent les performances d'origine du véhicule pour répondre aux exigences de l'ensemble des métiers, mobilité, respect des délais et sécurité. Enfin, par sa participation régulière au Salon Equip'Auto, Renault Trucks Algérie entend sensibiliser les clients, plus généralement le grand public, à la nécessité absolue de préserver la sécurité des usagers de la route.

Réorganisation du marché de la pièce de rechange

Projet d'un cahier des charges bientôt publié

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, a annoncé le bouclage de la rédaction d'un nouveau cahier des charges destiné à assainir et à organiser le marché de la pièce de rechange pour véhicules. «Le ministère de l'Industrie et des Mines a achevé la rédaction d'un nouveau cahier des charges relatif à la pièce de rechange pour véhicules», a souligné le ministre.

«L'objectif de ce cahier des charges, précise le ministre, est d'organiser l'importation de la pièce de rechange des véhicules pour permettre une transparence totale dans nos importations, qu'il s'agisse de transparence financière ou sécuritaire, et à l'effet de garantir la disponibilité d'une pièce de rechange de

qualité et fiable pour assurer la protection des consommateurs et réduire des accidents de la route». Parmi les conditions dévoilées par Bouchouareb, figure la proposition d'exiger un contrat direct entre l'importateur ou le concessionnaire et le constructeur original ou son fabricant homologué pour lui fournir des pièces. «La relation sera directe avec le fabricant original ou alors avec celui qui dispose de l'homologation pour produire au profit du constructeur», a précisé le membre du gouvernement. S'agissant de la date de publication de ce nouveau cahier des

chargés, le ministre de l'Industrie et des Mines a souligné que le travail au niveau du ministère a été achevé et que la programmation dépendra de l'agenda du gouvernement avant de préciser que le projet de cahier des charges devrait être programmé dans une dizaine de jours.

Groupe Hasnaoui

Tabaco entrera en service en août 2017



Le Groupe Hasnaoui participera au Salon international Equip'Auto Algeria édition 2017 qui se déroulera au Palais des expositions (Safex) du 27 février au 02 mars 2017 à travers ses deux filiales de sous-traitance dédiées à l'industrie automobile. Ce rendez-vous permettra au Groupe Hasnaoui de faire connaître son savoir-faire et ses compétences dans divers secteurs de la sous-traitance et de l'industrie, en présentant son portefeuille d'activités au service du développement du paysage économique algérien. Ces investissements sont concrétisés par ses deux filiales :

Tabaco : une joint-venture entre le Groupe Hasnaoui et Erkurt Holding, dans le domaine de la production de composants automobiles destinés à l'industrie automobile en Algérie tels que les panneaux de portes, les tapis d'habitacles, l'injection de mousse, les coiffes pour sièges...etc. La filiale activera

aussi dans le domaine de la production textile et plastique.

GH Multimédia : une usine de fabrication et de montage dotée d'installations logistiques performantes située à Blida, d'une superficie de 25 000 m², pour la fabrication de cartes mères électroniques, l'assemblage d'autoradio et système multimédia destinés notamment à la sous-traitance automobile, aussi une ligne de montage d'électroménagers ainsi qu'un laboratoire de contrôle de la qualité.

Ces activités s'inscrivent dans une décision globale d'augmenter les investissements industriels du Groupe Hasnaoui et de créer un tissu de sous-traitance pour soutenir les projets locaux et cela en s'alignant aux exigences de l'environnement économique et des pouvoirs publics pour contribuer au développement de divers secteurs, notamment l'automobile, l'électronique et l'électroménager.



Mossoul

Les civils fuient par centaines combats et pénuries

■ Des centaines de civils ont trouvé refuge dans le désert au sud de Mossoul après avoir fui les combats opposant les forces irakiennes aux jihadistes ainsi que les pénuries dans la deuxième ville d'Irak.

«**N**ous sommes partis à 05h00 ce matin. Nous avons couru au début, car nous avions peur des tirs du groupe État islamique (EI)», a raconté mardi à l'AFP Baidaa, une jeune femme de 18 ans portant sa fille dans ses bras. Après des heures de marche, elle est arrivée dans les zones contrôlées par l'armée irakienne. Et elle relate l'enfer vécu dans les quartiers ouest de Mossoul contrôlés par l'EI. Les jihadistes «nous ont pris au piège et ils ne voulaient pas que nous partions». Ses deux enfants «ne comprenaient pas ce qu'il se passait» et «avaient tellement peur des tirs», raconte Baidaa. Les forces irakiennes, appuyées par la coalition internationale antijihadistes conduite par les États-Unis, mènent depuis le 19 février une offensive pour reprendre Mossoul-Ouest. Cette bataille fait partie de l'opération de reconquête du dernier grand fief de l'EI en Irak lancée le 17 octobre et qui s'est déjà traduite par la reprise le 24 janvier des quartiers orientaux de cette ville coupée en deux par le fleuve Tigre. Un mois plus tard, les

forces irakiennes sont entrées pour la première fois dans Mossoul-Ouest, où les violents combats soulèvent de vives craintes pour le sort des quelque 750 000 civils encore présents. Le général Stephen Townsend, qui commande la coalition internationale menée par les États-Unis contre le groupe État islamique, doit faire cette semaine le point sur l'avancement des opérations. «Depuis ce matin, nous avons décompté environ 300 Irakiens – des femmes, des hommes et des enfants – ayant fui les zones de combat dans Mossoul», a indiqué à l'AFP le général Salman Hachem, des forces d'élite du contre-terrorisme (CTS). «Mais davantage arrive. Nous les arrêtons à un check-point. Nous fouillons les hommes et vérifions leur identité dans une base de données», afin de contrôler qu'ils ne sont pas des membres de l'EI, a-t-il précisé. Selon lui, 23 hommes ont été mis de côté pour une vérification plus poussée après que leur nom est apparu dans la base de données. Pendant ce temps, les militaires irakiens distribuent de l'eau et de la nourriture aux



femmes et aux enfants assis sur des bâches posées sur le sol, a constaté un journaliste de l'AFP. Au moins 16 000 personnes auraient été déplacées de la deuxième ville d'Irak depuis que le début de l'offensive pour Mossoul-Ouest, selon le ministère des Déplacés et des Migrations. Celles qui y restent font face à des conditions de vie terribles, selon les organisations

internationales et les témoignages de ceux qui ont réussi à passer dans les zones gouvernementales. «Nous sommes très inquiets pour les quelque 750 000 personnes encore prises au piège dans le secteur ouest très peuplé. Leurs conditions de vie se dégradent de jour en jour», a déclaré Hala Jaber, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les

déplacés «arrivent chez nous après avoir vécu des jours entiers sans nourriture», remarque également le général Hachem des CTS. Fawzia Mohammed, une jeune mère de 16 ans qui vient de fuir Mossoul-Ouest, raconte que «les derniers jours ont été terribles». «Nous étions coincés à l'intérieur à cause des combats et nous n'avions pas de nourriture». Elle et Baidaa témoignent aussi de la cruauté de l'EI. «Les femmes devaient de couvrir complètement et ne pouvaient pas marcher dans la rue sans un chapeau. Les règles étaient très dures», se souvient Baidaa. «Les femmes étaient forcées de rester à la maison», renchérit Fawzia, «mais le pire c'étaient les exécutions, les coups de fouets et les mutilations infligées aux gens». L'EI, qui a revendiqué de nombreux attentats sanglants notamment au Moyen-Orient et en Europe, s'était emparée de Mossoul en juin 2014, lors d'une offensive éclair lui ayant permis de contrôler de vastes territoires en Syrie et en Irak. Le groupe jihadiste a depuis perdu une grande partie de ces zones.



Points chauds

Détresse

Par Fouzia Mahmoudi

Depuis de longues années le Front National et la droite dite «républicaine» se sont toujours livrés une ardente et soutenue guerre pour s'approprier l'électorat le plus conservateur français. Divers représentants de la droite ont d'ailleurs accusé ces dernières années la gauche d'être directement derrière la montée du FN tant cela favorise le Parti socialiste qui récolte la majorité des votes de gauche tandis que l'électorat conservateur et ultraconservateur se divise entre le FN et la droite. Cela n'a toutefois pas empêché ces dernières années la droite de remporter de nombreuses élections. Mais la dédramatisation de son parti initiée par Marine Le Pen il y a quelques années a si bien porté ses fruits, qu'aujourd'hui non seulement elle est présentée par tous les instituts de sondage comme la grande gagnante du premier tour à venir de la présidentielle, mais il semblerait surtout, il est vrai largement à cause de ses soucis avec la justice François Fillon, le candidat de Les Républicains puisse, lui, être éliminé dès le 23 avril au soir, offrant pour la première fois aux Français un second tour où le candidat officiel de la droite serait absent. Et cette perspective de plus en plus probable, au vu de la popularité d'Emmanuel Macron, semble provoquer la panique du côté de Les Républicains, qui tentent alors de récupérer leurs électeurs les plus conservateurs ont créé à cet effet un «comité riposte» contre le parti frontiste. En effet, pour la première fois cette semaine au QG de campagne de François Fillon, un «comité de riposte républicaine» au Front national devait se retrouver, a-t-on appris auprès du parti. Ce comité «va réunir à la fois des élus et des professionnels de certains secteurs (culture, économie, sécurité, santé, droit...) pour chiffrer les propositions de Marine Le Pen et les analyser sur un plan juridique», a indiqué dans un entretien à Nice-Matin le président LR de Paca, Christian Estrosi, qui est à l'origine de l'initiative. «Puis, nous allons rédiger des argumentaires pour les milliers de militants sur le terrain et donner des arguments à notre candidat», a-t-il précisé. Selon Christian Estrosi, «il faut parler aux ouvriers, aux agriculteurs, aux retraités, aux artisans, aux commerçants. Je les alerte, ils seront les premières victimes du projet de Marine Le Pen». Dans une note à François Fillon que s'est procurée l'Agence France-Presse, Christian Estrosi précise les «trois objectifs prioritaires» de ce comité : «Répondre coup sur coup rapidement aux attaques du Front national», «constituer un guide anti-FN détaillé et actualisé en permanence afin de dénoncer les propositions irréalisables» et «surveiller dans chaque région les abus des élus FN afin de les dénoncer localement et nationalement». Un comité qui semble lancer un mauvais signal à moins de deux mois du premier tour. Car ainsi la droite semble estimer que le FN est son premier opposant, plutôt que le Parti socialiste, alors que lors des précédentes élections les candidats avaient hésité entre indifférence et condescendance. Mais ce nouveau traitement ne fait que mettre en évidence la détresse des cadres LR.

F. M.

États-Unis

Donald Trump promet le «renouveau de l'esprit américain»

Loin de la tonalité sombre de son discours d'investiture, Donald Trump a plaidé mardi, sur un registre plus présidentiel qu'à l'habitude, pour un «renouveau de l'esprit américain» indisociable, selon lui, d'une grande fermeté sur l'immigration. Devant le Congrès réuni au grand complet, le 45^e président des États-Unis a salué, dans une allocution d'une heure au cours de laquelle il s'est tenu à son texte, l'émergence d'une «nouvelle fierté nationale». «Un nouveau chapitre de la grandeur américaine débute», a-t-il affirmé dans l'hémicycle de la Chambre des représentants au Capitole, où siégeaient également sénateurs, ministres et juges de la Cour suprême. Avare en nouvelles annonces et en explications sur le financement de ses projets, le président républicain a repris ses grands thèmes de campagne, promettant de ramener «des millions d'emplois» ou dénonçant les accords de libre-échange. Rompant avec la tradition, les démocrates ont réservé un accueil glacial au président, la plupart restant assis dans leurs sièges, le visage fermé, les bras croisés. L'autre moitié des élus, les républicains, applaudissaient à tout rompre et multipliaient les ovations à la mention des grands projets de la présidence Trump : construction d'oléoducs, érection du mur à la frontière mexicaine, ou encore lutte contre le «terrorisme islamique radical». En signe de protestation silencieuse, une quarantaine d'élus démocrates étaient habillées de blanc, couleur symbolisant la défense des droits des femmes. Profitant de

cette occasion solennelle de redonner une cohérence à son action après un premier mois chaotique au pouvoir, Donald Trump a longuement promis une extrême fermeté aux frontières, l'un de ses principaux thèmes de campagne. «En appliquant enfin nos lois sur l'immigration, nous augmenterons les salaires, aiderons les chômeurs, économiserons des milliards de dollars et renforcerons la sécurité de nos communautés», a lancé le président qui avait invité deux veuves de policiers californiens tués en 2014 par un clandestin. Sans aborder directement la question de la régularisation des sans-papiers, il a évoqué une réforme législative et proposé d'abandonner le système actuel d'adopter à la place «un système basé sur le mérite». Le président républicain a annoncé la création d'un bureau spécial pour les victimes de crimes «d'immigration» baptisé VOICE (Victims Of Immigration Crime Engagement). «Nous donnons une voix à ceux qui sont ignorés par les médias et réduits au silence par les intérêts particuliers». La signature d'un nouveau décret sur l'immigration après l'échec du premier qui a été bloqué par la justice, pourrait d'ailleurs intervenir dans les jours qui viennent. Très attendu sur l'économie, Donald Trump, qui avait délaissé sa célèbre cravate rouge pour une à rayures, a promis devant les élus une réforme fiscale «historique» qui se traduira par une baisse «massive» des impôts pour la classe moyenne et permettrait aux entreprises de «concurrer l'import qui». «Nous devons

faire en sorte qu'il soit plus facile pour nos entreprises de faire des affaires aux États-Unis et plus difficile pour elles de partir», a-t-il martelé.

Proposant un vaste plan d'investissements dans les infrastructures, qui devait se heurter à l'opposition de nombre d'élus républicains, il a déploré que son pays ait dépensé «des milliards et des milliards de dollars à l'étranger».

Chuck Schumer, chef des démocrates du Sénat et visage de l'opposition, a dénoncé une rhétorique «populiste» : «Il y a un décalage complet entre ce que le président dit aux travailleurs et ce qu'il fait pour les riches».

«Il y a des choses que l'on pourrait vraiment saluer. Mais comment va-t-il payer tout ça ? On ne me l'a fait pas à moi», a dit à l'AFP Gwen Moore, une élue démocrate, vêtue de blanc.

Dans ce discours servant aussi de prélude à la bataille pour le budget 2018 qui s'ouvre au Congrès, Donald Trump a demandé aux élus de voter la hausse historique des dépenses militaires qu'il appelle de ses vœux (54 milliards de dollars, soit près de 10%).

Mais déjà, la requête de couper les crédits de la diplomatie et de l'aide internationale de plus d'un tiers a reçu une fin de non recevoir de plusieurs responsables républicains.

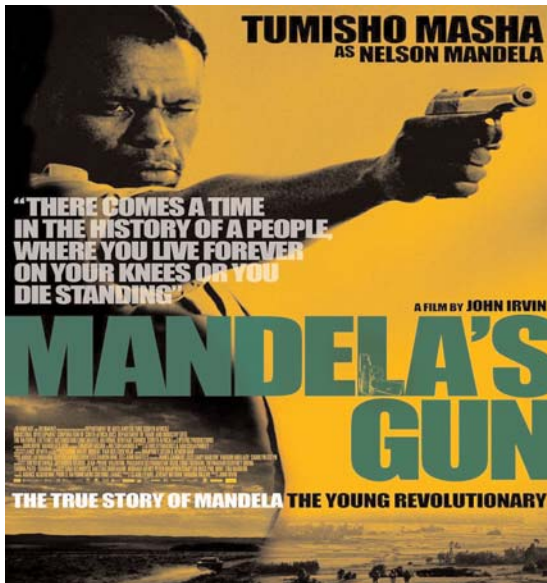
Les républicains, pour la première fois depuis 2006, contrôlent à la fois la Maison-Blanche et le Congrès, et leur feuille de route est remplie, avec des réformes de la santé et des impôts en 2017.



Cinéma

Le documentaire «Mandela's Gun» projeté à Alger

■ Le documentaire «Mandela's Gun» (Le pistolet de Mandela) du réalisateur britannique John Irvin, consacré en majorité à la formation militaire du symbole de la lutte contre le système de l'Apartheid, Nelson Mandela (1918-2013), a été projeté mardi soir à Alger, en avant-première algérienne.



Par Adéla S.

D'une durée de 90 mn, cette œuvre, coproduite par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), se focalise sur le périple entrepris par Nelson Mandela à travers plusieurs pays d'Afrique afin de former le «MK», branche armée du Congrès national africain (ANC), parti politique sud-africain défendant les droits et intérêts de la population Noire contre le régime de l'Apartheid.

Ce documentaire de fiction comporte des témoignages d'acteurs historiques de l'époque, de compagnons de Nelson Mandela, de chercheurs, d'historiens ainsi que des reconstitutions cinématographiques des faits dans une mise en scène où le personnage de Madiba est campé par l'acteur sud-africain Tumisho Masha.

«Mandela's Gun» retrace le

voyage du commandant en chef des «MK» qui le mènera d'abord en Algérie, non loin de la frontière avec le Maroc, où Nelson Mandela a évalué l'ampleur de la violence de l'armée coloniale française et rencontré des officiers de l'Armée de libération nationale (ALN) qui lui avaient signifié l'importance de la lutte politique parallèlement à la lutte armée.

Dans cette brève séquence consacrée à son passage en Algérie, où l'acteur algérien Khaled Benaïssa joue le rôle d'un responsable historique, le documentaire n'apporte aucune autre précision sur le séjour de Mandela en Algérie.

Le voyage se poursuit plus longuement en Ethiopie où le leader des «MK» reçoit une instruction militaire et se forme pour diriger une guérilla, qu'il veut baser sur des actions de sabotage ciblées sans faire de victimes,

avec le soutien de l'empereur Haïlé Sélassié 1^{er}.

Le documentaire montre également l'entraînement des troupes dans d'autres pays du continent avant de suivre les étapes du retour de Nelson Mandela en Afrique du Sud jusqu'à son arrestation en août 1962, après 17 mois de clandestinité.

Le récit de cette œuvre s'arrête lors de l'arrestation d'autres dirigeants de l'ANC, suite à laquelle Nelson Mandela est condamné à la prison à perpétuité. «Mandela's Gun», sorti en octobre 2016, a été projeté à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïeh en présence d'une délégation sud-africaine, du ministre de la Culture Azeddine Mihoubi, des membres du gouvernement et des représentants du corps diplomatique accrédités à Alger.

A. S./APS

Tizi Ouzou

Lancement officiel du «centenaire de Mammeri»

Le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, a donné, mardi à partir d'Ath Yenni, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, le coup d'envoi officiel des activités du centenaire de la naissance de l'écrivain Mouloud Mammeri.

Ayant pris part au recueillement organisé en sa mémoire à l'occasion du 28^e anniversaire de la sa disparition, le ministre a procédé au lancement officiel des festivités qui s'étaleront le long de l'année 2017 au niveau national, à l'occasion de la célébration du centenaire de la naissance de l'écrivain-anthropologue. Cette commémoration

est placée sous le haut patronage du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, «conscient de l'apport de ce savant à la culture algérienne», a soutenu M. Mihoubi. Pour le ministre, Mouloud Mammeri est «une personnalité à la fois nationale et universelle qui a mis toute sa vie au profit de la culture et de l'identité nationale dans toute sa profondeur».

La célébration de ce centenaire vise également à démontrer son apport et mettre en évidence sa grande contribution à la préservation de l'identité nationale amazighe et le patrimoine

immatériel et de maintenir l'unité nationale». «Il est aujourd'hui la propriété de tous les Algériens et un héritage commun à préserver de l'oubli à travers l'organisation régulière de manifestations sur son œuvre inépuisable», a-t-il dit.

Le ministre a soutenu que le combat que Da'Imulud a mené tout au long de sa vie pour faire connaître sa culture et son identité a été couronné par la reconnaissance de tamazight comme langue nationale et officielle ce qui est, a-t-il soutenu, un «grand acquis pour tout le peuple algérien». Au programme du centenaire qui a démarré officielle-

ment mardi, le secrétaire général du HCA, Si El Hachemi Assad, a fait part de 13 manifestations dont des colloques, des concours et des festivals qui seront organisés dans une dizaine de wilayas, à l'instar d'Alger, Tizi Ouzou, Oran, Illizi, Timimoun (Adrar), Bouira, Boumerdès, Bouira et de Médéa.

Est également prévue la concrétisation de trois grands projets qui porteront sur la réédition de toutes les œuvres de Mouloud Mammeri, la traduction de ses œuvres en tamazight et le doublage du film *L'Opium et le bâton* tiré du roman éponyme de l'écrivain et réalisé par Ahmed Rachedi, présent à la cérémonie de recueillement à la mémoire du défunt écrivain.

Hamma F.

Amrie Saurel

«Rissala» est l'aboutissement des années d'attirance pour le monde arabe

Rissala (Le message), le nouvel album de 11 chansons en langue arabe est «l'aboutissement» de plusieurs années d'attirance pour le monde arabe et l'écriture arabe, a indiqué, mardi à Paris, la chanteuse française, Amrie Saurel, qui se présente en tant «messagère de la paix».

«Rissala est l'aboutissement de plusieurs années d'attirance que j'avais, depuis mon enfance, pour le monde arabe et l'écriture arabe et beaucoup de choses m'ont poussé vers la rive sud de la Méditerranée», a expliqué cette artiste montpelliéraine lors d'une conférence de presse pour lancer son album, soulignant qu'elle a un «attachement particulier» pour l'Algérie. Après le Maroc et la Tunisie, Amrie découvre l'Algérie et décide

d'enregistrer son album, en dialecte maghrébin et en arabe classique, avec des musiciens «essentiellement» algériens.

«L'Algérie a été pour moi une découverte incroyable. En traversant la Méditerranée, j'ai trouvé un peuple chaleureux qui parle français et aime qu'on parle sa langue. J'ai eu un attachement particulier pour décider par la suite de lancer cette rissala», a-t-elle dit, soulignant qu'elle n'avait pas cherché la paix ni l'amour, tout comme la langue arabe, mais «je les ai retrouvés en moi-même». A travers «Daawatou Salam» (Prière pour la paix), «je veux mettre mon identité artistique au service de la paix, contre le terrorisme, les guerres et la destruction, en invitant notamment les enfants à aimer la

paix», a expliqué la chanteuse à la voix douce et envoûtante qui pense déjà à un grand spectacle en Algérie.

Outre «Daawatou Salam», Amrie Saurel, de son vrai nom Magalie Saurel, chante «Enta Omr», «Aayouni», «El Ouali», «Ya Qalbi», «Winek», «Men Ghirek Enta», «Wesh En Goul», «Ya Salam», «Ya Bissalam», dans un arabe dialectal ou classique que même les pays du Machrek peuvent comprendre. Dans un genre musical très varié, du tango, à la valse, en passant par la salsa ou du para-jazz, ces chansons mettent Amrie, dont son public est essentiellement francophone, sur l'aile de la colombe pour lancer son invitation à la paix universelle, au partage et à l'élevation de l'esprit de l'homme, dans un

contexte international très explosif. L'artiste, infirmière qui a poursuivi ses études pour obtenir plus tard un master en communication, a expliqué que pour l'interprétation de ces chansons, pour une francophone qui a des difficultés à prononcer certains phonèmes arabes, il fallait de la recherche pour choisir les mots les plus accessibles pour elle.

Mais ses efforts ne vont pas s'arrêter là, car elle projette, dans la perspective du spectacle en Algérie, de chanter en tamazight. L'apprentissage a déjà commencé pour cette rareté artistique française qui veut renforcer les liens entre les deux rives de la Méditerranée occidentale, soutenant que «nous avons une histoire commune et c'est notre socle».

Racim C.

Agend'art

Centre commercial & de loisirs de Bab-Ezzouar (Alger)

Jusqu'au 9 mars :

Exposition de photographies «Win el harba» de Hind Oufriha.

Palais des raïs, Bastion 23 (Bab El-Oued, Alger)

Jusqu'au 16 mars :

Exposition de peinture de l'artiste Karim Beladjila.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger

Mardi 31 mars :

Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.



Coup-franc direct

La programmation, ce casse-tête

Par Mahfoud M.

Avec la fin de la saison qui approche, la LFP se trouve encore dans une situation difficile avec cette histoire de programmation qui revient à chaque fois. Ainsi, pour parer à tout problème, les dirigeants de la LFP ont décidé de faire une pause dans le championnat pour programmer les matchs en retard et qui sont en grand nombre, étant donné qu'ils concernent les formations qui évoluent en coupes africaines, à savoir le MCA, la JSK et la JSS, en plus du MOB qui n'a pas encore disputé tous ses matchs. Tout cela pour dire qu'il n'y a pas encore une stratégie claire pour le football national puisque la même chose se répète tous les ans. Comment remédier à ce problème ? En fait, il faut savoir que la LFP n'a pas beaucoup de crédit aux yeux des clubs qui estiment qu'elle avantage certaines formations aux dépens d'autres, d'où les reports qui s'accumulent. La LFP devait plutôt programmer des matchs avancés étant donné que les équipes ont un effectif de 25 joueurs et peuvent donc aligner deux équipes pour deux compétitions différentes. Mais c'est le résultat du laxisme des institutions gérant le football qui ne se comportent pas fermement et laissent pourrir la situation, alors qu'elles doivent faire le ménage.

M. M.

USM Alger

Bira : «Mes 34 ans d'expérience seront au service du club»

LE NOUVEAU directeur technique sportif de l'USM Alger, Abdelkrim Bira, a annoncé, mardi, après la signature d'un contrat de trois ans au profit du club champion d'Algérie en titre, qu'il mettra ses 34 ans d'expérience au service du club algérois, en essayant de lui apporter de nouvelles visions. «L'USMA est un club pilote et un modèle du professionnalisme. Je suis donc heureux d'en faire partie», a indiqué Bira, en s'engageant à donner le meilleur de lui-même, tout en respectant l'identité du club. «Mon rôle en tant que DTS consistera à apporter au club ma modeste expérience de 34 ans dans le domaine. Je serai entre autres responsable d'une vision et de projets sportifs, tout en m'appuyant sur l'identité et la culture de l'USMA», a indiqué Bira dans un entretien au site officiel du club. «Le président m'a déjà fait visiter les différentes installations dont dispose le club, et je suis agréa-

blement surpris de voir tous ces moyens, dignes d'un club professionnel. Vraiment, tous les ingrédients sont réunis pour faire du bon travail», s'est réjoui l'ancien entraîneur de CA Bordj Bou Arréridj. Bira a affirmé au passage que «le contact s'est très bien passé avec Paul Put», l'actuel entraîneur en chef des Rouge et Noir et avec lequel il sera désormais appelé à travailler en étroite collaboration. «Outre mon rôle de DTS, je serai le conseiller technique du président (Haddad)», a poursuivi Bira, se disant «conscient que les supporters de l'USMA sont des adeptes du beau jeu» et qu'il s'appliquera donc à «rester dans cette dynamique». Bira a paraphé mardi matin un contrat de trois ans renouvelable au profit de l'USM Alger, actuellement 3^e au classement général de la Ligue 1 Mobilis et qui ambitionne toujours de défendre son titre de champion.

Fédération algérienne des luttes associées

Rabah Chebah réélu à la tête de la FALA

LE PRÉSIDENT sortant de la Fédération algérienne des luttes associées (FALA), Rabah Chebah, a été réélu à la tête de l'instance fédérale, lors de l'assemblée générale électorale (AGE), tenue mardi au Centre des Fédérations sportives de Dely-Ibrahim (Alger). Rabah Chebah a été réélu pour le mandat olympique 2017-2020 en obtenant 24 voix contre quatre et un bulletin nul à l'issue des travaux de l'AGE qui a vu la présence de 29 membres de droit. Le deuxième candidat en lice, à savoir Mehdi Mezaguer, a retiré sa candidature

au début des travaux de l'AGE, mettant en cause la composition des membres de la Commission de candidature, constituée de Smail Moudoub (président), Touhria Ismail (membre) et Hidaoui Ramdane (membre). Les membres de l'AG ont également procédé à l'élection du bureau exécutif, composé de sept personnes dont une dame (représentativité féminine), parmi les 14 candidats ayant déposé leur dossier pour faire partie de l'instance fédérale. Pour Chebah, «la lutte algérienne aura sa médaille olympique en 2020».

Ligue I Mobilis (22^e journée) Le leader en pole position, chaud derby à Alger

■ Le leader de la Ligue I Mobilis, l'Entente de Sétif, devrait évoluer sur du velours et sera en pole position pour continuer sur sa lancée en recevant la formation du RC Rélizane.

Par Mahfoud M.

Les Sétifiens qui ont réussi l'exploit de battre le Mouloudia d'Alger chez lui au stade du 5-Juillet lors de la précédente journée, ne devrait pas trouver de peine à l'emporter à domicile devant leurs fans face à l'équipe du RCR qui voyage mal. L'Aigle Noir est conscient de ce qui l'attend et se donnera certainement à fond pour remporter les trois points du succès qui lui permettront d'être dans les meilleurs des scénarios. A Alger, un chaud derby se jouera au stade du 5-Juillet entre les deux frères-ennemis, le Mouloudia et l'USM Alger, qui jouent les premiers rôles cette saison. Le Doyen qui a perdu son fauteuil de leader au profit de l'ESS fera tout son possible pour le récupérer et cela passe par une victoire face aux Rouge et Noir. Cependant, leur mission ne sera pas de tout repos face aux gars de Soustara qui reviennent en force ces derniers temps surtout avec leur victoire à l'extérieur de leurs bases face à la formation de l'O Médéa. Du spectacle en perspective et surtout du suspense quand on connaît les capacités des deux teams. Le MC Oran qui est en perte de vitesse souhaite revenir en force et pour cela il fera tout pour battre le CA Batna à domici-



Chaud derby à Alger

le. Le derby kabyle qui opposera à huis clos le MO Béjaïa à la JS Kabylie sera particulier étant donné que les deux formations luttent pour leur maintien et ont un besoin pressant de points. Il est clair qu'il serait hasardeux d'émettre un quelconque pronostic vu que les deux équipes ont le même objectif, celui de s'extirper de la zone rouge. Pour ce qui est du reste des matchs, ils devraient normalement profiter aux formations locales même si ce n'est pas évident pour toutes les rencontres sachant

que le football n'est pas une science exacte.

M. M.

Le programme :

Vendredi 3 mars à 16 :

MCO-CAB

ESS-RCR

MOB-JSK (à huis clos)

Samedi 4 mars :

USMA-MCA (17h45)

DRBT-USMH (15h)

CSC-CRB (16h)

NAHD-OM (17h)

Une trêve après la 22^e journée pour la mise à jour du calendrier

Le championnat de Ligue 1 Mobilis observera une trêve devant s'étaler «sur deux semaines» après la 22^e journée prévue vendredi et samedi prochains, a appris l'APS mardi auprès de la Ligue de football professionnel (LFP). Cette trêve sera mise à profit pour faire jouer «le maximum de matchs en retard», a indiqué le secrétaire général de la LFP, Fawzi Guelil. Depuis le début de la phase retour, plusieurs rencontres ont été ajournées en raison notam-

ment de la participation des équipes nationales A et militaire à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 et au championnat du monde, respectivement en janvier dernier. La majorité des clubs de l'élite comptent entre un et deux matchs en retard, au moment où le championnat commence à amorcer un virage important dans la course au titre et la lutte pour le maintien. Plusieurs dirigeants et entraîneurs de clubs ont, d'ailleurs, demandé récemment de mettre

à jour le calendrier de la compétition pour assurer que la fin de saison «se déroule dans le respect de l'éthique sportive». Le président de la LFP, Mahfoud Kerbadj, n'a pas écarté dernièrement que la clôture du championnat soit reportée à juin au lieu de mai. D'autres reports de matchs sont prévus pour les prochaines semaines en raison de la participation de trois formations algériennes dans les compétitions africaines interclubs (USM Alger, MC Alger et JS Kabylie).

Ligue II (23^e journée)

Chocs à Blida et Béjaïa, le leader sur du velours

La 23^e journée de la Ligue II sera explosif surtout pour ce qui est des poursuivants directs du leader, avec le choc qui opposera l'USM Blida à l'US Biskra. Les deux formations ont le même objectif, à savoir prendre les trois points pour continuer leur course vers l'accession. Logiquement, les Blidéens qui reçoivent à domicile partent avec les faveurs du pronostic surtout qu'ils bénéficieront du soutien de leur public.

Les gars de la ville des Roses ne veulent pas revivre le même scénario de l'avant-dernière journée quand ils ont été tenus en échec par le RCA et jetteront donc toutes leurs forces dans la bataille pour prendre les trois points du succès. Toutefois, ils devront faire très attention à cette équipe de l'USB qui n'est pas facile à manier et qui se déplacera pour repartir avec un résultat probant.

Les Biskris qui ont été battus la semaine passée par le leader paciste feront tout pour revenir dans la course et donc tenter de réussir un bon résultat à Blida. De son côté, le leader, le PAC, ne risque pas d'être inquiété lors de cette journée étant donné qu'il reçoit à domicile le WA Boufarik. Les Jaune et Bleu se donneront à fond pour ajouter un autre succès qui leur permettra de prendre le large et de se rapprocher de

plus en plus de leur objectif qui est d'accéder en Ligue I et qui reste largement dans leurs cordes. Autre match intéressant, celui qui mettra aux prises le MC El Ulma à l'ASM Oran, soit deux équipes qui reviennent fort ces derniers temps. La JSM Béjaïa, elle, essaiera de rester sur le podium en battant à home la formation de l'ASO Chlef qui se déplacera avec l'idée de revenir au moins avec le nul qui devrait

être un résultat probant pour le Nasria.

M. M.

Le programme :

Vendredi 3 mars à 15h :

MCEE-ASMO

CRBAF-ABS

JSMS-ASK

JSMB-ASO

MCS-CABBA

PAC-WAB

USMB-USB

RCA-GCM

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tramway d'Alger

Des pertes de 240 millions de DA/an pour resquillage

L'ENTREPRISE du métro d'Alger (EMA) estime les pertes financières générées par le resquillage au tramway d'Alger à 240 millions de DA annuellement, indique son directeur d'exploitation, Ali Leulmi, dans un entretien à l'APS. «Actuellement, 120 agents de contrôle sont déployés sur la ligne du tramway Ruisseau-Dergana (23 km). Ils travaillent selon le système de relève par équipes, mais la fraude persiste toujours. Des usagers de toutes catégories se donnent le droit d'emprunter le tramway sans payer leurs tickets», déplore-t-il. Selon lui, ces pertes correspondent à près de 40% du montant annuel des recettes du tramway d'Alger, tandis que pour le tramway d'Oran, ces pertes correspondent à 6% des recettes de ce dernier contre 3% pour celui de Constantine. Outre le personnel de contrôle mobilisé, le même responsable fait savoir qu'en dépit du déploiement de moyens matériels importants pour lutter contre cette fraude à Alger, la mission reste toujours «difficile» et «complexe», contrairement au métro où la fraude est quasi-inexistante en raison de dispositifs matériels stricts à l'accès et du déploiement permanent d'agents de police. Pour juguler ces actes malveillants alors que le taux de fréquentation du tramway algérois devient de plus en plus intense, l'EMA prévoit des mesures face aux fraudeurs. Il est ainsi envisagé, entre autres, le placement de clôtures au niveau des accès aux stations du tramway, notamment celles à grande influence, avec un agent de contrôle aux points d'accès clôturés, et ce, à l'instar du tramway de Casablanca et d'Istanbul où les taux de fraude sont très bas grâce à ce système, assure-t-il.

Endommagement des rames par l'incivisme des automobilistes

La facture de réhabilitation des rames endommagées en raison de l'incivisme des automobi-

listes coûte également cher à cette entreprise, relève M. Leulmi qui cite les cas d'accidents au niveau des croisements et des carrefours ainsi que les stationnements anarchiques sur les plateformes des tramways d'Alger ainsi que ceux de Constantine et d'Oran. «Durant les premières années de mise en service des tramways, les accidents étaient très fréquents. Actuellement, la situation est maîtrisable mais la moyenne hebdomadaire des accidents reste toujours significative», observe-t-il. A ce propos, il fait savoir que le tramway d'Oran est celui qui enregistre le plus grand nombre d'accidents depuis sa mise en service en 2013 à raison de cinq accidents par semaine. Quant au tramway d'Alger, le nombre d'accidents a reculé en passant de six accidents par semaine en 2011 à une moyenne de deux accidents hebdomadaires depuis 2015.

La carte magnétique sans contact à partir de mai 2017

Après les titres de voyage interopérables mis en place depuis octobre dernier permettant aux voyageurs d'utiliser à la fois le métro et le tramway avec un seul ticket de guichet, l'EMA s'apprête à lancer un nouveau produit dès le 2 mai prochain, avance M. Leulmi. Il s'agit d'une carte magnétique interopérable sans contact (lisible par le lecteur de carte magnétique du métro et du tramway) qui pourra être délivrée sous forme d'abonnements hebdomadaires, mensuels, trimestriels semestriels et même annuels, et valable pour les deux modes de transport. S'agissant de l'évaluation du trafic passagers, il indique que 16,6 millions de voyageurs ont été transportés par le tramway d'Alger en 2016, (+15% par rapport à 2015), 30 millions de voyageurs par le métro d'Alger, et près de 10,7 millions par le tramway d'Oran et sept millions par celui de Constantine.

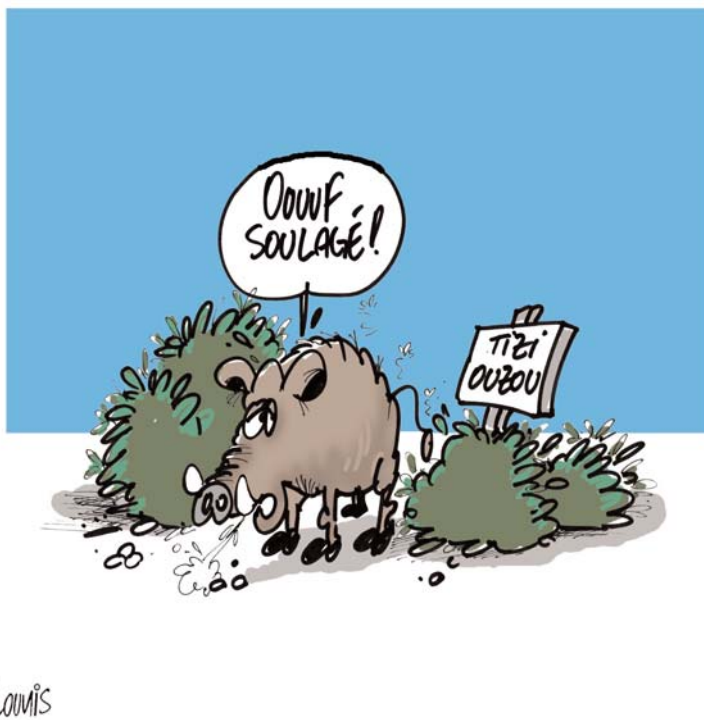
Saty T.

Art culinaire

Concours «Mon Goût de France»

DANS le cadre de l'opération Goût de France/Good France, l'Ambassade de France en Algérie lance le concours «Mon Goût de France», pour que l'événement s'invite chez vous ! Du 28 février au 15 mars, nous vous invitons à concourir pour gagner un dîner de haute gastronomie française pour deux personnes, préparé par un chef partenaire de Goût de France/Good France, le 21 mars en Algérie. Vous devrez pour cela inventer un plat qui mélange saveurs françaises et saveurs algériennes et publier sa photo accompagnée de quelques explications. La photo gagnante sera celle qui remportera le plus de votes des internautes sur le site du concours. Pour participer au concours et/ou voter pour votre photo préférée, rendez-vous sur : <http://shakr.cc/6nkd> **Communiqué**

fin de l'opération de ratissage de l'ANP dans les maquis de tizi Neuf terroristes éliminés



Djalou@hotmail.com

Mis hors d'état de nuire par les forces de l'ANP à Tizi Ouzou

Identification des neuf terroristes

■ Les neuf terroristes mis hors d'état de nuire, dans une opération de ratissage menée mardi par les forces de l'Armée nationale populaire à Tizi Ouzou, ont été identifiés, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

Par Slim O.

«**D**ans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à l'opération de qualité menée par des forces de l'Armée nationale populaire, près de la commune d'Azeffoun, wilaya de Tizi Ouzou, ayant permis, hier 28 février 2017, de mettre hors d'état de nuire 9 terroristes et de récupérer 9 armes à feu et une quantité de munitions, il a été procédé à l'identi-

fication de ces criminels», précise-t-on de même source. «Il s'agit de B. Mohamed alias "Ishak", ayant rejoint les groupes terroristes en 1994, M. Belkacem alias "Souraka", ayant rejoint les groupes terroristes en 2006, T. Sid Ali alias "Abou Omeir", ayant rejoint les groupes terroristes en 2010, B. Ahcène alias "Abderahim", C. Ahmed alias "Katada", S. Abdenour alias "Abdelkhalek", L. Samir alias "La Glacière", A. Ibrahim alias

"Abdelouahed" et C. Salim alias "Abdenacer". «De tels résultats palpables dénotent de la vigilance et les valeurs d'abnégation, de dévouement à la patrie et de la ferme volonté des éléments de l'Armée nationale populaire et les différents corps de sécurité, dans leurs efforts, visant à faire régner la sécurité, la sérénité et la stabilité dans notre pays», conclut le communiqué du MDN.

S. O./APS

Conseil national des droits de l'Homme

Le CNDH, une nouvelle structure pour renforcer les droits de l'Homme en Algérie

Le Conseil national des droits de l'Homme (Cndh), dont la composante a fait l'objet d'un décret présidentiel publié au dernier numéro du Journal officiel (JO), est une nouvelle structure dont la mission principale est de renforcer les droits de l'Homme en Algérie. La création de ce conseil intervient dans le cadre de l'application des dispositions contenues dans la Constitution amendée le 7 février 2016. Conformément aux dispositions retenues, le conseil «assure la mission de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluation en matière des droits de l'Homme» et «détecte et entreprend des

investigations sur les violations des droits de l'Homme et les signale aux autorités compétentes, en émettant des avis et des propositions appropriés». Composé de 38 membres, il a également pour mission d'adresser au président de la République, au Premier ministre et au Parlement, un rapport annuel relatif à la situation des droits de l'Homme, tout comme il assure la diffusion de ce rapport et en informe l'opinion publique de son contenu. Il contribue aussi à l'élaboration des rapports présentés périodiquement par l'Algérie devant les mécanismes et instances des

Nations unies et institutions régionales. Le texte relatif à cette instance prévoit en outre «l'accès du président du conseil et des membres aux garanties leur permettant d'accomplir leurs missions en toute indépendance, transparence et neutralité». Cette instance vise aussi à mettre en conformité l'Instance nationale chargée des droits de l'Homme avec les dispositions de la Constitution qui stipulent sa promotion en Conseil national des droits de l'Homme ainsi qu'avec les normes internationales de l'ONU.

R. N.